



# COMITE REGIONAL DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC

## Compte rendu du comité directeur du CRNTA du 03 Décembre 2022

Les membres du CODIR se sont réunis au CSN d'Houlgate le samedi 03 décembre 2022 à 10h00

**Etaient présents :** Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Maureen Lebouteiller, Sylvère Garnier, Jean François Giraud, Gérard Legoupil, Hervé Boisgontier, Thomas Boisgontier, Hugues Chrétien, Jean Marie Bavent, Christophe Carrano, Michel Courti, Ludovic Bouet Gérard Levavasseur.

**Absents excusés :** Isabelle Guery-Kaliszczak, Anne Sophie Lecomte, Aurélie Damis, Robert Blot (Procuration C.Aumersier), Julien Paire, Josiane Gibert.

**Invités :** Aurèle Tavet, Gabin Masson.

Ordre du jour : Point sur les commissions – Validation du calendrier estival 2022-2023 – Normand'Arc – AG 2023 CRNTA/FFTA - Championnat régional TAE juin 2023 – Point financier – Questions diverses - Planning CODIR 2023

La réunion est ouverte à 10h15

 Point sur les commissions

### *Commission sportive*

Un point sur les Championnats régionaux en salle : le jeune se déroulera à Granville (50) le 12 février 2023 et l'adulte au Neubourg (27) les 18 et 19 février 2023 avec le samedi 18 les catégories classiques S1 à S3 femmes et S2-S3 Hommes, le dimanche 19 les catégories poules hommes et femmes de S1 à S3 et la catégorie S1 homme classique ainsi que les catégories hommes et femmes arcs nus. Le système Trapta sera utilisé sur les 2 concours. Sur le site du comité, le classement des archers normands est mis à jour régulièrement. Les inscriptions aux championnats régionaux seront à faire via le site internet du CRNTA. La prise en compte se fera à réception du règlement.

Pour la division régionale 2023, un sondage sera effectué auprès des présidents de clubs afin de recenser le nombre d'équipes qui seront potentiellement inscrites pour parfaire l'organisation des différentes manches.

Date et lieu des différentes manches de DRE

- 1<sup>ère</sup> : 13/14 mai 2023 Vieux Rouen sur Bresle (76)
- 2<sup>ème</sup> : 28 mai 2023 Hérouville St Clair (14)
- 3<sup>ème</sup> : 11 juin 2023 Les Andelys (27)

Championnat régional TAE en juin 2023 : la commission propose d'effectuer les finales or en tir alterné. Le règlement doit être modifié et soumis pour approbation lors du prochain CODIR.

### *Commission Parcours*

Modification du règlement pour le championnat régional 3D : un tir sélectif puis des duels. Une catégorie scratch est créée pour les catégories où le nombre d'archers serait inférieur à 4.

Un accompagnateur adulte sera présent pour chaque catégorie jeune. Une demande sera faite aux clubs lors de l'inscription des archers.

La commission parcours souhaite la création d'un poste « délégué technique » afin d'accompagner les organisateurs dans la gestion des championnats régionaux. A charge à la commission parcours de trouver ce délégué technique.

Les DR parcours : la commission propose de modifier le fonctionnement. Tous les concours 3D/nature/campagne organisés en Normandie pendant la période d'ouverture de la DR seraient support de DR en remplacement des 3 manches. Il y aura cependant 2 "bonus" : les deux moins bons scores de l'équipe ne seront pas pris en compte (sachant qu'un club absent sur un concours marquera 0 point). La proposition est adoptée par le Codir.

Avec l'approbation à l'unanimité des membres du comité, les récompenses des DR seront remises lors de la dernière manche et non à l'assemblée générale du comité.

Le challenge Christian Verrollés sera remis à l'équipe gagnante du challenge et non à l'équipe normande gagnante.

### *Commission Communication*

Une mise à jour du site va être effectuée:

- Réflexion autour de la création d'une base de données pour référencer toutes les invitations aux concours et les résultats, ce qui permettrait d'avoir un historique sur le site. La réflexion va être poursuivie. Pour le moment, une page regroupant les résultats des championnats Régionaux va être mise en ligne.
- Sur le site, l'information sur les clubs (nom du président-adresses-téléphone) n'est pas toujours à jour d'où la création d'un formulaire type pour envoi de toutes modifications.
- La page « découvrir le tir à l'arc » est vide. La commission propose d'y insérer des photos et résumés explicatifs de chaque discipline du tir à l'arc. Le comité donne son approbation à l'unanimité.
- La liste des commissions du CRNTA sera mise à jour.
- La liste des clubs handiguides sera mise à jour.
- De même pour la liste des arbitres normands.

Une charte graphique est en cours de rédaction. Cette charte, ainsi que les 2 logos à utiliser pour tous les documents, seront présentés à l'assemblée générale.

La newsletter est adressée à 48 licenciées pour un taux de licenciés normands de 4224. Le comité encourage les présidents de clubs à inciter leurs archers à s'inscrire afin de recevoir les actualités du comité régional.

### *Commission jeunes*

La commission propose que le déroulement du Rassemblement Régional Jeunes 2023 se fasse sur 1 journée le samedi 7 mai au lieu de 2 jours habituellement en raison des travaux du CSN d'Houlgate qui ne permettent pas un hébergement pour les jeunes, et propose d'organiser un Rassemblement Régional Adultes le dimanche 8 mai. Seuls les encadrants seront hébergés.

Le comité adopte à l'unanimité cette proposition.

### *Commission Formation*

Les formations rencontrent un vif succès :

Le module poussin ouvert pour 15 personnes pour le 21/01/2023 est complet. Une autre session aura lieu en septembre.

La formation encadrant bénévole ouverte pour 20 personnes en date des 8- 9/04/2023 est complète. Suite à une forte demande, la commission propose d'ouvrir une nouvelle session (15 et 16/04/2023). Le comité donne son approbation.

Une proposition d'ouvrir une formation CQP est formulée. Formation d'une durée de 80 heures en 2 semaines. Le coût serait d'environ 1200€ sans compter l'hébergement. Sept personnes seraient potentiellement intéressées. Date et lieu à définir.

La Normandie ne dispose plus de CTS suite au départ de R.Girouille. Dans l'attente d'une nouvelle nomination, Guillaume Duborper assurera cette fonction.

Trois régions n'ont plus de CTS et deux postes sont seulement ouverts pour 2023.

Un point sur les collectifs régionaux :

- Le collectif adulte : bonne entente et bon niveau.
- Le collectif jeune : 16 jeunes ont un potentiel pour participer au championnat de France salle.

Question d'un membre : Est-ce que l'équipe ETR pourrait fixer un objectif aux jeunes sur le classement au Championnat de France ?

Après discussion : C'est plus au comité de fixer des objectifs de réussite dans le collectif jeune aux membres de l'ETR. De même une demande sera faite aux membres de l'ETR de faire un bilan sur le collectif (évolution des archers) en sortie de saisons salle et extérieure.

### *Commission Label*

La campagne label a été difficile et compliquée due aux choix effectués dans le logiciel par la FFTA. Choix non adaptés. Ce qui a engendré pour les clubs une démarche complexe.

16 clubs normands sur 96 ont déposé un dossier.

### *Commission Arbitre*

Les résultats de l'examen du 6 novembre sont moyens : 10 candidats présentés

4 reçus au tronc commun

2 reçus pour une option

La commission demande au comité la possibilité d'équiper tous les arbitres d'un compas à pointe sèche.

Les PCDA effectueront un recensement dans leur département respectif de façon à ce que tous soient équipés.

Le comité donne son approbation

### *Commission Achat*

Prévisions d'achat de 4 trophées pour les interdepts.

#### Validation du calendrier estival 2022-2023

Le club de Mont Saint Aignan n'a plus d'arbitre depuis le 14/11/2022 dans sa structure, or plusieurs concours ont été inscrits dans le calendrier et validés par le CD76 le 18/11/2022.

Question : Est-ce que le Comité régional valide les concours de Mt St Aignan ?

Réponse : Non à la majorité des voix (- 4 abstentions) ;

Les membres du comité valident le calendrier.

#### Normand'Arc ou Festiv'arc Normand

Dans le cadre de sa formation, A.Tavet doit organiser un évènement sur le thème du tir à l'arc. L'objectif serait de faire découvrir le tir à l'arc à tout public autour d'un festival.

Le lieu envisagé : Courseulles sur mer

La date : lundi 29 mai 2023

Les aides : la FFTA pour la communication, le CD14 et ses clubs ainsi que les membres du comité pour l'organisation.

Aide financière : Une demande de subvention auprès de la région pour une manifestation exceptionnelle sera effectuée.

Les activités : run archery – Arc trap – tir au drapeau – atelier initiation... des démonstrations avec éventuellement la présence de l'association des Vikings.

Restauration : Foodtrucks

#### AG 2023 Comité/FFTA

L'assemblée générale de la FFTA : 25 mars 2023

L'assemblée générale du Comité régional : le dimanche 26 février 2023 au CROUS de Caen.

Un poste au sein du comité directeur est à pourvoir suite à une démission. Un appel à candidature sera effectué en janvier 2023.

#### Championnat régional TAE – Juin 2023

Le championnat régional TAE se déroulera les 24 et 25 juin 2023. Le CSN d'Houlgate ne sera pas disponible. Trois lieux d'organisation ont été proposés au comité : Beaumont le Roger (27) – Offranville (76) et l'hippodrome de Dozulé (14). Ce dernier demande une contribution de 1000€ pour pouvoir utiliser les installations.

L'organisation du CR TAE relève du CRNTA. A l'unanimité le comité décide de déléguer l'organisation à un club et choisit Offranville. Seules les inscriptions seront gérées par le CRNTA.

## Point financier

Un rappel est fait concernant la formation PSC1 : Le CRNTA prend en charge 30€ par stagiaire. L'organisation de cette formation est déléguée aux comités départementaux.

Suite à la conjoncture actuelle, une question est posée concernant le montant de l'indemnité kilométrique pour les membres du CODIR missionnés par le CRNTA et les salariés membres ETR qui utilise leur véhicule pour les déplacements.

Actuellement elle est de 0.33€ du km. Celle de la FFTA est de 0.38€.

Question : Est-ce que le CRNTA s'aligne sur le montant de la FFTA ?

Vote : Oui à l'unanimité moins 1 abstention.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le montant de l'indemnité kilométrique sera de 0.38€ du kilomètre.

Pour toutes les conventions établies avec le CRNTA, un avenant sera effectué.

## Points divers

Subventions : Investissement - plan d'équipement au niveau de la région : A partir de 2023 les demandes devront être faites au CRNTA. Elles ne concernent que de la ciblerie. Montant minimum 5000€ et maximum 15 000€.

Plan emploi : subvention demandée auprès de la région. En 2023 le montant de la subvention sera versé en 2 parties. La 1<sup>ère</sup> moitié au moment de l'attribution de la subvention et la 2<sup>nde</sup> en fin d'année avec procuration du bilan.

## Planning CODIR 2023

Les dates retenues sont :

- Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023
- Samedi 17 juin 2023
- Samedi 07 octobre 2023
- Samedi 02 décembre 2023

Plus de question.

La séance est levée à 17h00

De tout ce qui est dessus le présent procès-verbal a été dressé par la secrétaire générale

Patricia Bureau